



Réf. : MVER

Crissier, le 21 août 2026

CHARTRE 2025-2026

« Hand-études Crissier »

Cadre légal

Articles 7 et 42 de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO, 2011) ; décision 129 de la Cheffe du département.

Préambule

L'élève est admis dans la structure Hand-études Crissier selon les critères sportifs établis par la Fédération Suisse de Handball à travers le programme de détection des jeunes talents, PISTE.

Il est fondamental pour chaque élève de préparer son avenir scolaire, professionnel et de considérer sa formation scolaire comme un objectif tout aussi prioritaire que l'objectif sportif.

Sa présence dans la structure ne peut donc se concevoir que dans la poursuite conjointe de ces deux objectifs étroitement liés visant son développement personnel et nécessitant de sa part un fort investissement.

Objet de la charte

La présente charte a pour objet de préciser les droits et devoirs des élèves et des parents. Elle définit les engagements et les responsabilités de chacun.

1. Responsabilités de l'élève

Elles s'exercent principalement dans trois domaines : la vie scolaire, la vie sportive et la vie personnelle.

La vie scolaire : le comportement scolaire est déterminant pour le maintien de l'élève dans la structure ; il doit être conforme aux articles 115 et 118 de la LEO ainsi qu'au règlement interne de l'établissement primaire et secondaire de Crissier.

La vie sportive : faire partie du Hand-études Crissier signifie être en accord avec l'éthique de la pratique sportive fondée sur les neuf principes de la Charte d'éthique du sport proposée par Swiss Olympic. L'élève accorde une grande importance au sport pour lequel il s'est engagé. Il considère que les entraînements et les compétitions sont prioritaires et s'y engage avant tout autre activité extrascolaire.

La vie personnelle : dépendant du rythme, de l'hygiène de vie et d'un certain état d'esprit, elle est nécessairement différente de celle des autres élèves.

Le rythme de vie : la vie du sportif, réglée par les entraînements, les compétitions et déplacements, le travail scolaire et personnel, les soins, la récupération, est particulièrement dense en volume. L'adaptation à ce rythme de vie est une condition essentielle de la réussite.

L'hygiène de vie : l'enchaînement des entraînements, des compétitions, des stages, l'absolue nécessité de trouver du temps pour le travail scolaire, font de l'hygiène de vie (santé physique, santé mentale et santé sociale) un élément incontournable. Pour l'acquérir et la suivre, il faudra de la motivation et de l'organisation pour optimiser le travail, l'entraînement, la récupération, et suffisamment d'heures de sommeil.

L'état d'esprit : il permet de s'engager « à fond », sans regret dans un choix certes difficile mais qui permet véritablement de se donner les moyens d'une ambition élevée. L'état d'esprit d'un élève du Hand-études Crissier se traduit par une attitude et un comportement exemplaires.

2. Responsabilités des parents

Elles sont définies dans les articles 128 et 129 de la Loi sur l'enseignement obligatoire.

3. Affiliation sportive et club d'appartenance

Tout élève intégré à la structure Hand-études Crissier est tenu d'évoluer sportivement au sein d'un club affilié à l'Association vaudoise de Handball (AVH).

À titre exceptionnel, une dérogation dans un club hors canton peut être envisagée. Cette dérogation ne peut être accordée que si le joueur détient une carte Swiss Olympic nationale en cours de validité.

Toute demande de dérogation est soumise à l'approbation préalable du Comité de pilotage du Hand-études (COPIL).

Non-respect de la charte

Le non-respect de la charte pourra entraîner la mise en œuvre des dispositions légales prévues par la décision 129. Le Comité de pilotage du Hand études (COPIL) peut décider de mesures appropriées, qui peuvent aller jusqu'au renvoi de la structure, voire de l'établissement.

Elève

Par ma signature, je m'engage à respecter la présente charte.

Nom	Prénom
.....
Lieu et Date	Signature de l'élève
.....

Autorité parentale

En tant que détenteur de l'autorité parentale, nous avons pris connaissance de la charte du Hand-études Crissier et nous nous engageons à la respecter et à tout mettre en œuvre pour que notre enfant la respecte aussi.

Lieu et Date	Signature du représentant légal
.....